

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX

Accès au grade de **rédacteur principal de 1ère classe**

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LE BRETON Laëtitia , rédacteur principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/07/ 2025 Favorable

Total promouvables : 4
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 4

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à BERNAY, le 27 juin 2025
Le Président,

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE**

Accès au grade d'**assistant d'enseignement artistique principal de 1ère
classe**

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LEBOISNE Lucie , <i>assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Echelon : 06 après examen professionnel</i>	1	08/09/ 2025 Favorable

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à BERNAY, le 27 juin 2025
Le Président,

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX

Accès au grade d'**agent de maîtrise principal**

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. BLONDEL Frédéric , agent de maîtrise Echelon : 10 par ancienneté	1	01/07/ 2025 Favorable

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à BERNAY, le 27 juin 2025
Le Président,